



## Déclaration de la CAD-Mali

La CAD-Mali soutient les luttes héroïques entreprises par les forces alternatives panafricaines pour faire de l'intégration politique et économique régionale le moteur de la consolidation de la souveraineté des peuples africains. La Charte du Nouvel ordre économique international sous l'égide de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) portait l'empreinte de "l'égalité des partenaires et le respect de leur souveraineté, le droit de chaque Etat à déterminer ses choix politiques, économiques, sociaux et culturels".

Force est de constater que depuis les programmes d'ajustement structurel du Consensus de Washington des années 1980, des stratégies d'affaiblissement des Etats africains par leur insertion violente dans le marché mondial ont le vent en poupe.

Ainsi, les pays de l'Afrique appartiennent à des groupes régionaux organisés en "Zones de libre échange" ou en « Unions douanières » à travers des modèles occidentaux contrôlés par l'Union Européenne et les Etats Unis.

De cette logique hégémonique, les projets d'annexion de l'Afrique de l'Ouest par la création de la CEDEAO et de l'UEMOA ont été mis en action. Instrumentalisés par les financements de l'Union Européenne et de la France, ces espaces régionaux œuvrent en qualité de structures parallèles de coopération Nord-Sud sur fond de survivance néocoloniale.

La population de l'Afrique de l'Ouest est écœurée d'observer que les conditionnalités de cette coopération asymétrique dont les règles du jeu sont fixées par le Nord qui finance suivant des principes/guide : "**démocratie, bonne gouvernance, respect des droits de l'Homme, dialogue public-privé, performance, lutte contre la pauvreté, le droit d'ingérence**".

Ce droit d'ingérence néocoloniale sous le couvert de l'humanitaire, toujours dans la main des plus forts, a été utilisé dans le passé par les ex-puissances coloniales (France, Grande Bretagne, Belgique,...) comme moyen de s'accaparer des ressources naturelles de l'Afrique. 50 ans après, le regret est de constater que cette ingérence internationale se réalise suivant la tête du client, sur fond de stigmatisation, de manipulation de l'information et violation du principe de souveraineté des peuples. Les interventions armées au Liberia, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Libye, etc., n'ont engendré que des catastrophes au plan politique, social, économique, environnemental et de surendettement.

Les condamnations des coups d'Etat militaires ou de tripatouillages des constitutions suivant les intérêts géopolitiques et géostratégiques des puissances impériales en sont des évidences (cas de la Mauritanie, du Niger en opposition à celui du Mali).

En effet, la CAD-Mali se joint aux autres mouvements populaires et citoyens pour prendre acte de

l'Accord-cadre signé entre la CEDEAO et le CNRDRE le 6 avril 2012 consacrant la mise en place d'organes de Transition démocratique pour le Changement.

Paradoxalement, la CAD-Mali se dit consternée par le Communiqué final du sommet extraordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO élargi à des partenaires hégémoniques le 26 avril 2012 à Abidjan. Cette rencontre a mis en nu le revirement de la CEDEAO de ses engagements dans l'Accord-Cadre. Il décrédibilise la CEDEAO et confirme son caractère d'outil au service de la « Françafrique », des intérêts privés que de la souveraineté des Etats membres.

Considérant que le Mali est un Etat souverain, un et indivisible, la CAD-Mali :

- dénonce les décisions anti démocratiques et impopulaires de la CEDEAO imposant l'embargo diplomatique, économique et financier sur le Mali ;
- dénonce le Communiqué final du 26 avril 2012 ;
- et exige la mise en œuvre intégrale de l'Accord-Cadre du 06 avril 2012.

La CAD-Mali, préoccupée par les actions et les stratégies d'annexion du Mali par les puissances coloniales à travers la CEDEAO et par l'occupation du Nord du Mali et les mauvaises conditions des déplacés, rappelle à la CEDEAO que le Mali n'a pas besoin de force d'interposition étrangère et que l'Armée patriotique du Mali a surtout besoin de logistiques de qualité, acquis avec le consentement du Peuple malien pour libérer son territoire des groupes rebelles (MNLA, Ançardine, AQMI, Boko Haram,.....).

Considérant que la CEDEAO, organisation sous régionale dirigée par un club de chefs d'Etats, n'a aucun pouvoir légal pour contracter de **prêt de guerre** au nom du peuple souverain du Mali (Convention de Vienne de 1969).

La CAD-Mali invite le Peuple malien à utiliser « le vice de consentement » comme motif juridique de répudiation de tout budget de Défense frappé d'illicéité et d'immoralité occasionnée par une guerre d'interposition.

La CAD-Mali en appelle au sursaut patriotique du Peuple malien pour barrer la route aux forces de la restauration et de ré-colonisation du Mali.

Convaincu que la CEDEAO est devenue un « **instrument du néolibéralisme** », la CAD-Mali interpelle la population de l'Afrique de l'Ouest à son **abolition et la construction d'un espace alternatif d'intégration régionale : celui des peuples**.

**Le Président**